



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°DCL/BCE/2023/1402 portant convocation des électeurs de la commune de CLEF VALLÉE D'EURE à une élection municipale et communautaire partielle intégrale

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté n° DCAT/SJIPE-2023-19 du 18 septembre 2023 organisant la suppléance du sous-préfet des Andelys en matière administrative du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus ;

VU l'arrêté préfectoral n°DELE/BCLI/2019-42 du 21 octobre 2019 portant composition de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Seine Eure et fixant à 2 le nombre de conseillers communautaires pour la commune de Clef Vallée d'Eure ;

VU l'arrêté D1/B1/16/536 fixant le nombre et le siège des bureaux de vote de la commune de CLEF VALLÉE D'EURE ;

VU la circulaire ministérielle n°INTA1625463J du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Martine FAUCHER, conseillère municipale, en date du 20 janvier 2023 ; la démission de Mme Catherine GUILLEMOT, conseillère municipale, en date du 30 mai 2023 ; la démission de M. Jean-Philippe MOREAU, conseiller municipal, en date du 7 juin 2023 ; la démission de M. Benjamin LECLANCHER, conseiller municipal, en date du 16 juin 2023 ; la démission de M. Fabrice DUPAS, de ses mandats d'adjoint et de conseiller municipal, en date du 20 septembre 2023 ; la démission de M. Raynald DAVID, conseiller municipal, en date du 28 septembre 2023 ; la démission de Mme Frédérique BALBIN, conseillère municipale, en date du 29 septembre 2023 ; la démission de M. Didier SIMON, conseiller, en date du 29 septembre 2023 ; la démission de Mme Virginie GAILLOT, conseillère municipale, en date du 29 septembre 2023 et la démission de M. Jonathan CESARONI, conseiller municipal, en date du 29 septembre 2023.

CONSIDERANT que l'article L. 258 du code électoral prévoit qu'il est procédé à des élections complémentaires dans les trois mois de la dernière vacance lorsque le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de procéder à l'élection des 27 conseillers municipaux et de 2 conseillers communautaires de la commune de CLEF VALLÉE D'EURE ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Les électeurs de la commune de CLEF VALLÉE D'EURE sont convoqués le dimanche 26 novembre 2023 à l'effet d'élire 27 conseillers municipaux et 2 conseillers communautaires. Le cas échéant, un second tour sera organisé le dimanche 3 décembre 2023.

ARTICLE 2 : En application de l'article L.255-4 du Code électoral, une déclaration de candidature est obligatoire pour le premier tour de scrutin. Les candidats ou leurs représentants dûment mandatés devront déposer leur candidature à **la sous-préfecture des Andelys, située 10 rue de la sous-préfecture – 27700 Les Andelys, en prenant préalablement rendez-vous par téléphone au 02.32.54.74.78 et 02.32.54.74.75.**

- du lundi 6 novembre 2023 au mercredi 8 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures
- et le jeudi 9 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Dans l'éventualité d'un second tour, les candidatures devront être déposées au même lieu et selon les mêmes modalités aux dates suivantes :

- le lundi 27 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures
- le mardi 28 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

ARTICLE 3 : La campagne électorale officielle débute le lundi 13 novembre 2023 et prend fin le samedi 25 novembre 2023 à minuit. En cas de second tour, elle est de nouveau ouverte le lundi 27 novembre 2023 et close le samedi 2 décembre 2023 à minuit.

ARTICLE 4 : Le vote aura lieu à partir des listes électorales principale et complémentaire extraites du répertoire électoral unique et à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du Code électoral.

ARTICLE 5 : Les opérations de vote sont organisées conformément à l'arrêté préfectoral D1/B1/16/536 dans les trois bureaux de vote de la commune :
Mairie de Clef Vallée d'Eure : 6 rue de Louviers
Mairie annexe d'Écardenville sur Eure : rue Nationale
Mairie annexe de Fontaine Heudebourg : rue des Écoles

ARTICLE 6 : Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Au premier tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi le cas échéant à l'entier supérieur.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve qu'elles aient obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

En cas de second tour, il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix, un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi le cas échéant à l'entier supérieur.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sous réserve qu'elles aient obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Un exemplaire du procès-verbal sera transmis avec toutes ses annexes à la préfecture de l'Eure, à l'attention du bureau de la Citoyenneté et des Élections, boulevard Georges Chauvin à Évreux, dès le lendemain matin de chaque tour de scrutin.

ARTICLE 7 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Maire de Clef Vallée d'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dès réception et dont une copie sera déposée sur la table de vote.

Évreux, le **12 OCT. 2023**

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

A blue ink signature, appearing to be 'Isabelle Dorliat-Pouzet', written in a cursive style.

Isabelle DORLIAT-POUZET